



RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS SCOLAIRES

ARTICLE I : Conditions générales

- 1.1. **Validité** : le présent règlement est valide à partir de la saison 2014/2015 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement ne l'annule.
- 1.2. **Organisation du tournoi** : La Ligue Côte d'Azur confie chaque année l'organisation des Championnats académiques en alternance, aux Comités Départementaux des Alpes Maritimes et du Var.
Le Comité Départemental sélectionne un club qui s'engage à respecter le règlement de la compétition ainsi que le cahier des charges.
- 1.3. **Conditions de participation** : les 5 premières équipes varoises et les 5 premières équipes des Alpes Maritimes y participent et ce dans chaque catégorie : école, collège et lycée
Ces équipes sont prévenues par le correspondant scolaire académique après que les correspondants scolaires départementaux lui aient fait parvenir les résultats des championnats départementaux avec nom des écoles qualifiées, correspondant licencié de chaque école, adresse mail de l'école, adresse postale de l'école, nombre d'écoles participantes au championnat départemental ainsi qu'aux zonaux sans oublier le nombre de filles et de garçons pour chaque zonal.
- 1.4. **Droits d'inscription** : aucun droit d'inscription.

ARTICLE II : Déroulement des tournois

- 2.1. **Calendrier** : la date et le lieu sont fixés par la Ligue
- 2.2. **Formule des tournois** : tournoi en 5 rondes.
- 2.3. **Cadence** : la cadence est de 15 minutes K.O..

ARTICLE III : Appariements et classements

- 3.1. **Appariements** : au système suisse en respect des règles en vigueur de la FIDE.
- 3.2. **Classement et départage** : le classement est effectué selon le nombre de points de parties.

ARTICLE IV : Titre et récompenses

- 4.1. **Prix** : La liste des récompenses est fixée par le cahier des charges.
- 4.2. **Titre** : le vainqueur de chaque catégorie (école, collège et lycée) est déclaré Champion d'académie et est qualifié pour la finale nationale.

ARTICLE V : Arbitrage

- 5.1. **Arbitre** : l'arbitre est choisi par la Ligue en accord avec le club organisateur en respect des directives de la Commission Nationale d'Arbitrage.
Il est chargé de veiller au bon déroulement de la compétition.
Il doit rentrer les résultats sur le site fédéral 48h au plus tard après la compétition.